



ALPES PROVENCE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

Mise à jour le 1^{er} juillet 2024

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offres groupées de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euro
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Crédit Agricole En Ligne Action	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,95 € /MOIS soit, pour information 35,40 € /AN
Tenue de compte	1,00 € /MOIS soit, pour information 12,00 € /AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Visa et Mastercard	3,80 € /MOIS 45,60 € /AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Visa et Mastercard	3,80 € /MOIS 45,60 € /AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	16,30 € /AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € /RETRAIT (au-delà du nombre forfaitaire)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuricompte Vol	2,00 € /MOIS soit, pour information 24,00 € /AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	5,05 € /VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond journalier• Plafond mensuel	8,00 € 8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P. 2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P. 5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P. 7**

Internet
Téléphone avec Filvert Service vocal
Services d'alertes par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P. 8**

Cartes
Virements
Prélèvements/TIP
Chèques

Offres groupées de services **P. 14**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Globe Trotter
Offre EKO
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P. 24**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découvert et Crédits	P. 26
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P. 30
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P. 33
	Opérations à l'étranger	P. 36
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P. 37
	Assurances pour vous et vos proches Assurances pour vos biens Assurances pour vous protéger au quotidien Assurances Emprunteur Assurances de la Banque au Quotidien	
	Successions	P. 40
	Autres services	P. 40
	Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P. 45



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : ces services comprennent l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé en agence ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e-relevé ¹
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,65 € /MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	3,30 € /MOIS	GRATUIT
Relevé supplémentaire	1,65 € /RELEVÉ	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	16,20 € /RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Abonnement à l'option de non regroupement	5,40 € /MOIS	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	34,60 € /AN 17,30 € /SEMESTRE 8,65 € /TRIMESTRE	
Relevé IFI	54,05 € /AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel sur www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence, à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1,00 € /MOIS
Pour les titulaires d'une offre groupée de services ¹	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 € /AN
Délivrance de Relevés d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais de paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat SEPA et le paiement de titres interbancaires de paiement (TIP) SEPA	1,10 € /MOIS
Frais de tenue de compte SCI patrimoniale ³	5,25 € /MOIS
Frais de gestion Banque Privée	375,00 € /AN
Frais de tenue de compte en devises	18,00 € /MOIS

Bon à savoir !



Pour votre SCI patrimoniale, vous bénéficiez pour 5,25 € /mois des services suivants :

frais de tenue de compte & commission de mouvement, accès Crédit Agricole En Ligne, 3 virements externes réalisés en agence gratuits /an et 1 chèque de banque gratuit /an.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sur commande de fonds ▲●	GRATUIT
Retrait immédiat d'espèces de dépannage ⁴	7,00 € /RETRAIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Mise à disposition de fonds (autre Caisse Régionale)	28,85 €
Frais pour mise à disposition non décaissée	16,20 €
Annulation réservation de valeurs délivrées	6,25 € /OPÉRATION
Destruction de chéquier non délivré	9,00 €
Frais de location de coffre-fort	DE 131,00 € À 390,00 € /COFFRE /AN
Frais pour ouverture de coffre (suite à perte, vol, détérioration de clé) et remise en état	SELON DEVIS DU PRESTATAIRE

Frais de recherche

Documents de moins d'1 an ⁵	20,20 €
Documents de plus d'1 an ⁵	20,20 €
Recherche complexe ⁵	SUR DEVIS

Le Change

Chèques de voyage	
Achat (autres devises) < 50 €	COURS DU CHANGE + 3,00 € /OPÉRATION
Achat (autres devises) > 50 €	COURS DU CHANGE
Billets de banque	
Achat (autres devises) < 50 €	COURS DU CHANGE + 7,28 € /OPÉRATION
Achat (autres devises) > 50 €	COURS DU CHANGE + 4,28 € /OPÉRATION
Vente (autres devises) < 100 €	COURS DU CHANGE + 3,00 € /OPÉRATION
Vente (autres devises) > 100 €	COURS DU CHANGE

¹ Offre Groupée de Services : Formule Prestige/Premium/Essentiel/Globe Trotter/EKO. Offres qui ne sont plus commercialisées : Compte Service Crédit Agricole ou Compte à Composer

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

³ Hors SCI professionnelle. La SCI professionnelle est une SCI dont l'objet social porte sur la gestion d'un patrimoine immobilier dont les locaux qui le constituent sont utilisés dans l'exercice d'une activité professionnelle.

⁴ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Alpes Provence d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole.

⁵ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet

Crédit Agricole En Ligne Vision

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Crédit Agricole En Ligne Action ▲●

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Crédit Agricole En Ligne Action Bourse

Services inclus dans Action + services de bourse en ligne (Invest Store Initial)

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de Bourse en France figurent en page 31, rubrique placements financiers

2,10 € /MOIS

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- le site Internet www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence

- nos applications mobiles

- Ma Banque

- Paiement mobile, dédiée aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :

- Paiement Paylib sans contact²

- Paylib entre amis³

TÉLÉCHARGEMENT
ET ACCÈS GRATUITS

Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique

0,35 € /APPEL
+ COÛT SELON OPÉRATEUR

Services d'alertes par SMS

Mini-relevés	0,35 € /SMS
Alerte Fil Mobile	0,35 € /SMS
Alerte écopage (mensuelle)	2,95 € /MOIS
Alerte temps réel de gestion	2,95 € /MOIS
Alerte achat à distance	2,95 € /MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	2,95 € /MOIS
Alerte essentielle – solde débiteur	2,95 € /MOIS
Alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	GRATUIT
Alerte souplesse du découvert	2,95 € /MOIS
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opération	2,95 € /MOIS

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo "PAYLIB". La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.



Bon à savoir !

SUIVEZ ET GÉREZ VOTRE COMPTE PERSONNEL AVEC L'APPLICATION MA BANQUE¹. Un maximum de services pour vous simplifier la vie ! Parlez-en avec votre conseiller.



Gérez votre compte et votre carte

Toutes vos informations utiles en un coup d'œil. Modifiez vos plafonds, activez les options de paiement de votre carte bancaire.



Maîtrisez votre budget

Catégorisez vos dépenses pour suivre votre budget.



Réalisez vos virements

Effectuez des virements ponctuels ou instantanés en quelques clics et gérez vos bénéficiaires.

Épargnez régulièrement en activant la fonction de virement permanent.



Contactez votre conseiller

Échangez avec votre conseiller depuis la messagerie et prenez rendez-vous directement dans son agenda.



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'Autre Carte ▲●	16,30 € /AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Mastercard avec contrôle du solde - Mastercard EKO	38,90 € /AN 35,00 € /AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard ou Visa classic - Mastercard Globe Trotter - Gold Mastercard ou Visa Premier ² - World Elite Mastercard ou Visa Infinite ²	3,80 € /MOIS ou 45,60 € /AN 3,80 € /MOIS, soit 45,60 € /AN 10,50 € /MOIS ou 126,00 € /AN	3,80 € /MOIS ou 45,60 € /AN 10,50 € /MOIS ou 126,00 € /AN 25,50 € /MOIS ou 306,00 € /AN

¹ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

² Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite commercialisées avant le 1^{er} décembre 2021 bénéficient d'un bonus cotisation de 0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation carte, pour chaque paiement et retrait dans un distributeur du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation due moins 1 euro à titre de participation financière minimum.



Bon à savoir !

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement mobile, dans votre espace personnel sur le site Internet (<https://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/particulier/acceder-a-mes-comptes.html>) ou auprès de votre Conseiller.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les cartes de paiement à débit différé portent la mention Carte de CRÉDIT, les cartes de paiement à débit immédiat la mention DÉBIT. Les cartes avec paiement par crédit renouvelable portent la mention DÉBIT-Carte de CRÉDIT.

Cartes avec paiement par crédit renouvelable

Mastercard Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé)))	45,60 € /AN
Mastercard Gold Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé)))	126,00 € /AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹ Paiement comptant à débit immédiat	45,60 € /AN
Visa Cartwin ¹ Paiement comptant à débit différé	45,60 € /AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin Paiement comptant à débit immédiat	126,00 € /AN
Visa Premier Cartwin Paiement comptant à débit différé	126,00 € /AN

Carte de retrait

Carte Libre-Service Agence ²	GRATUIT
---	---------



Bon à savoir !



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (hors Carte EKO, Mozaïc, Mastercard Globe Trotter et L'Autre Carte) réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère (offre valable dès la première année).

¹ La "Cartwin" est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention "CARTE DE CRÉDIT". Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ●

GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Frais fixes

0,25 € /OPÉRATION

Frais variables

1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de conversion monétaire²

Autres paiements par carte³

Frais fixes

0,25 € /OPÉRATION

Frais variables

1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de change éventuels

N.B. : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 € /RETRAIT DÈS LE 1^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 € /RETRAIT À PARTIR DU 2^E RETRAIT/MOIS
Mastercard EKO	GRATUIT	1,00 € /RETRAIT AU-DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,00 € /RETRAIT À PARTIR DU 4^E RETRAIT/MOIS
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin	GRATUIT	1,00 € /RETRAIT À PARTIR DU 4^E RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

Frais fixes

4,00 € /OPÉRATION

Frais variables

1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de conversion monétaire²

Autres retraits d'espèces par carte³

Frais fixes

4,00 € /OPÉRATION

Frais variables

1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de change éventuels

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 924/2009 du 16/09/2009.

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	9,80 €
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	1,65 €
Commande de carte en urgence 72h¹ (frais de poste inclus)	19,05 €
Commande de carte très urgente en 48h¹ (frais de poste inclus)	88,25 €
Commande de carte avec livraison à l'étranger	259,70 €
Appel SOS CARTES	GRATUIT
Rédition du code confidentiel - Envoi par courrier	10,10 €
- Envoi par SMS	5,00 €
Refabrication de la carte (en cas de défectuosité)	GRATUIT
Refabrication de la carte (en cas de perte/vol) - Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard ou Visa Infinite	GRATUIT
- Autres cartes	6,75 €
Modification des plafonds d'utilisation par appli Paiement Mobile ²	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	13,95 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) par appli Ma Banque ³ ou Paiement Mobile ²	GRATUIT
Frais de recherche paiement carte	20,20 €

¹ Le délai s'entend selon les jours d'ouverture de votre agence, hors samedi et dimanche.
Pour plus d'information, contactez votre conseiller.

² Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Services pouvant varier selon votre Caisse Régionale.

³ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	5,05 €
Ajout manuel d'un IBAN bénéficiaire	GRATUIT	5,80 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre		17,25 €

ÉMISSION D'UN VIREMENT INSTANTANÉ SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne – Site Internet https://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/particulier/accéder-a-mes-comptes.html	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale	1,00 €
Via Paylib entre amis – Application Ma Carte	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

Réception d'un virement SEPA	GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT
Demande de rappel de virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	17,25 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 45) :

- Pays de l'Union européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre-Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint-Marin, Île de Jersey, Île de Guernesey, Île de Man, le Vatican, Andorre.
- Royaume-Uni.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises (sur comptes en euro) supportent des commissions de change de 0,10 %, avec un montant minimum de 15,00 €.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (cf. carte page 45), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Concernant les autres virements non SEPA, les modalités de facturation sont au choix du client : soit frais partagés (option SHARE), soit tous les frais à la charge du donneur d'ordre (option OUR), soit tous les frais à charge du bénéficiaire (option BEN).

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA	
Frais par virement occasionnel	
• Commission de transfert	0,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION MINIMUM: 18,00 €
• Frais de Swift	11,00 €
Frais de mise en place ou de modification d'un virement non SEPA permanent	15,00 €
Frais par virement permanent	
• Commission de transfert	0,10 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION MINIMUM: 18,00 €
• Frais de Swift	11,00 €
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	
Frais forfaitaires	20,00 €

Autres opérations sur virements

Copie de virement swift	15,00 €
Frais pour avis de sort ou modification d'instructions swift	20,00 €

Prélèvements/TIP

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J + 1
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	9,95 €
• en pli simple à la demande du client	1,50 €
Frais d'opposition chèques(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	18,45 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	16,40 €
Frais de copie de chèque < 1 an	20,20 €
Frais de copie de chèque > 1 an	20,20 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 12 /an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Alpes Provence

30,00 € /MOIS

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

30,00 € /MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 3 /an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements /an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

15,00 € /MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 /an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Alpes Provence

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits /an

Païement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements /an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

15,00 € /MOIS

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1 /an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

10,00 € /MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 /an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Alpes Provence

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes /an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) dont ses guides pratiques en version numérique

10,00 € /MOIS

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance)

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.): Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) "Mastercard Globe Trotter" (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Émission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Alpes Provence

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^e anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre EKO

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle – solde débiteur
- alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : "Mastercard EKO"

Rédition du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de billets du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits /an

Retrait d'espèces en devises hors de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits /an

2,00 € /MOIS



Bon à savoir !

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non-régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22,00 € /chèque
- montant du chèque supérieur à 50 € : 42,00 € /chèque

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre EKO (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée notamment en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO, de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'une formule Essentiel/Premium/Prestige associée au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) – solde débiteur
- alerte essentielle – mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : "L'Autre Carte"

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois /semaine)

Exonération de l'ensemble des frais suivants :

- commissions d'intervention
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois /an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 € /MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service Sérénité, Découvert, Souplesse et Épargne	7,20 € /MOIS
Compte Service Optimum	8,50 € /MOIS

Le Compte À Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,20 € /MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.): Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi de carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • alerte essentielle (mensuelle)/solde débiteur • alerte essentielle/mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 41)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (p. 41)

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs² Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	3,40 € /MOIS
	De 501 € à 1 000 €	3,40 € /MOIS
	De 1 001 à 2 000 €	3,40 € /MOIS
	2 001 € et +	3,40 € /MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	3,15 € /MOIS
	De 301 € à 800 €	3,15 € /MOIS
	De 801 à 1 200 €	3,40 € /MOIS
	De 1 201 à 2 000 €	3,40 € /MOIS
	2 001 € et +	3,40 € /MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 39.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

Assurance SécuriBUDGET¹

SécuriBUDGET Premium¹

(auto, habitation, santé, personne)

1,60 € /MOIS

PREMIUM
2,00 € /MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Réédition carte urgente

Réédition code confidentiel

3,40 € /MOIS

PREMIUM
4,50 € /MOIS

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle "écopage"

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :

Assurance SécuriEPARGNE¹

SécuriEPARGNE Premium¹

Relevé global épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Action Bourse (Invest Store)

1,85 € /MOIS

PREMIUM
3,10 € /MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :

Assurance SécuriWEB¹

SécuriWEB Premium¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini-relevés (1 fois /semaine)
- alerte temps réel de gestion

2,70 € /MOIS

PREMIUM
4,15 € /MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 38.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :
Assurance SécuriZEN¹

1,90 € /MOIS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) :
Assurance SécuriLIVRETS¹

1,90 € /MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte À Composer :

pour toute souscription du Compte À Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

EN + : les options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
Pour les clients Fidèles et Sociétaires*	-20 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

* Retrouvez les critères d'éligibilité sur <https://www.credit-agricole.fr/ca-alpesprovence/particulier/espace-societaires.html> – Coût de connexion selon opérateur.

Le programme de Fidélité est réservé aux clients du Crédit Agricole Alpes Provence qui sont éligibles au Pacte Coopératif. Un Client est considéré comme éligible au programme de Fidélité, s'il répond cumulativement aux critères suivants :

- Le Client doit être une personne physique majeure, capable.
- Si l'ancienneté de la relation est supérieure à 12 mois, il doit avoir effectué annuellement plus de 120 opérations sur l'ensemble des comptes de dépôt à vue dont il est titulaire ou co-titulaire et avoir reçu annuellement au moins 6 000 € d'opérations au crédit desdits comptes. Dans le cas où le Client est titulaire d'un compte joint, le calcul des critères de fidélité inclut les opérations effectuées par le co-titulaire du Client sur son propre compte bancaire. L'Avantage est attribué dans le même temps au Client ou à son co-titulaire et peut donc être utilisé au choix par l'un ou l'autre des deux co-titulaires. Le calcul est le même lorsque le Client a des enfants mineurs titulaires de comptes bancaires ouverts auprès de la Caisse Régionale. L'Avantage susceptible d'être calculé au titre des comptes en question ne pouvant bénéficier aux mineurs (cf. présent article, troisième phrase), celui-ci est donc attribué au Client. Si l'ancienneté de la relation est inférieure à 12 mois, les critères portant sur le nombre d'opérations et sur les flux créditeurs ne s'appliquent pas.

Outre les critères cités ci-dessus, le Client titulaire d'un compte de dépôt à vue doit être détenteur auprès du Crédit Agricole Alpes Provence de parts sociales (Visa AMF numéro 12-483 du 11/10/2012) et détenteur d'au moins un (1) produit d'équipement dans trois (3) univers de besoin sur quatre (4) :

- Univers de besoin Banque au quotidien : un Compte Service Crédit Agricole ou un Compte à Composer avec un module minimum ou une formule Essentiel/Premium/Prestige ou une carte de retrait ou de paiement,
- Univers de besoin Épargne : un produit d'Épargne,
- Univers de besoin Assurances : au moins un contrat IARD d'Assurances de Biens ou un contrat de Prévoyance, hors Protection Juridique et Assurance Tous Mobiles,
- Univers de besoin Crédit : un crédit immobilier ou un crédit à la consommation ou un crédit Supplétifs avec une mensualité remboursée au cours des 12 derniers mois.

Les salariés et retraités de la Caisse Régionale ne sont pas éligibles au programme de Fidélité. Les critères d'éligibilité au programme de fidélité sont réexaminés annuellement à date anniversaire de l'entrée dans le Pacte Coopératif du client.

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 39.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Bon à savoir !



Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	17,35 €
Frais annuels de gestion des plis non distribués (si coordonnées non régularisées depuis 12 mois)	27,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	111,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC ¹ , DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100,00 €
Frais pour saisie inopérante (saisie attribution, conservatoire ou administrative à tiers détenteur)	55,50 €
Saisie et/ou mise sous scellés d'un coffre	100,00 €
Frais pour mainlevée de saisie (saisie attribution, conservatoire ou administrative à tiers détenteur)	10,55 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	21,21 € /CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,90 €
Frais pour lettre d'information pour compte débiteur non autorisé + 30 jours	16,90 €
En cas d'interdiction bancaire : frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	27,06 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,90 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ²	30,00 € /CHÈQUE
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	50,00 € /CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 €	
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	

¹ Dans la limite d'un plafond fixé par décret.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision **GRATUIT**

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20,00 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **GRATUIT**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) **GRATUIT**

Bon à savoir !



Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹ **GRATUIT**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision **9,74 €**

(frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'“Offre spécifique clients fragiles” au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- les commissions d'intervention
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 € /MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découvert et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique “Les offres pour les jeunes” (p. 33).

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé

(dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel ²	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ³	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRÉSORERIE ⁴ (voir rubrique “Assurance de la Banque au Quotidien” en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Le taux débiteur varie en fonction du découvert, de sa durée et de votre situation personnelle. Le taux débiteur et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur le contrat et sur le relevé de compte.

³ TAEG maximal : taux calculés par la Banque de France et publiés trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du découvert (< 1 500 €, 1 500 € à 3 000 €, 3 000 € à 6 000 €, > 6 000 €).

⁴ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique “Assurances et Prévoyance” p. 37.

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel ¹	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ²	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRÉSORERIE ³ (voir rubrique "Assurance de la Banque au Quotidien" en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel ¹	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal ²	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Frais de dossier	NOUS CONSULTER
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRÉSORERIE ³ (voir rubrique "Assurance de la Banque au Quotidien" en p. 38)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis

- Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique "Vos moyens et opérations de paiement"
- Une assurance emprunteur⁴ : de 0,20 % à 0,30 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.

Frais de dossier	GRATUIT
Supplétis	NOUS CONSULTER

¹ Le taux débiteur varie en fonction du découvert, de sa durée et de votre situation personnelle. Le taux débiteur et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur le contrat et sur le relevé de compte.

² TAEG maximal : taux calculés par la Banque de France et publiés trimestriellement au Journal Officiel, en fonction du découvert (< 1 500 €, 1 500 € à 3 000 €, 3 000 € à 6 000 €, > 6 000 €).

³ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 37.

⁴ Voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 37.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation auto, travaux, personnel, regroupement de crédit	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ et Eco-PTZ Sérénité	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier¹	
Prêt auto, travaux, personnel	MAXIMUM 150,00 €
Regroupement de crédits	MAXIMUM 150,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur²	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédits Immobiliers

Prêt à Taux Zéro	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ et Eco-PTZ Sérénité	NOUS CONSULTER
Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier¹	1,00 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
• Montant minimum Projet de construction	1200,00 €
• Montant minimum Autre objet	600,00 €
• Sur le prêt PAS	500,00 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur²	NOUS CONSULTER



Bon à savoir !

Crédit Immobilier

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du crédit immobilier. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés.

² Voir rubrique "Assurances et Prévoyance" p. 37.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	27,35 €
Modification de la date d'échéance ¹	27,35 €
Modification de la périodicité	27,35 €
Report d'échéance	27,35 €
Modification de dossier crédit	250,00 € /MODIFICATION PLAFONNÉE À 750,00 €
Avenant sur dossier de crédit avant mise en amortissement	250,00 €
Attestations diverses liées au prêt	27,35 €
Courrier information caution sur impayé	27,35 €
Rédition de tableau d'amortissement	32,65 €
Réaménagement de prêt :	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'étude • Frais de dossier 	NOUS CONSULTER 1,50 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINIMUM : 800,00 € MAXIMUM : 3 000,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	27,35 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	27,35 €
Frais de formalisation de garantie (en fonction de la garantie)	MINIMUM : 100,00 € NOUS CONSULTER
Frais d'enregistrement de garantie (facturation Trésor Public)	125,00 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque ou Privilège de Prêteur de Deniers)	156,00 €
Cautionnement bancaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier • Commission annuelle sur montant cautionné • Frais d'acte standard • Frais de mainlevée 	1,00 % MINIMUM : 25,00 € 1,50 % 35,00 € 25,00 €
Good Loc	
<ul style="list-style-type: none"> • Commission annuelle sur montant cautionné • Frais de dossier 	1,50 % 52,75 €
Frais de recherche et/ou désarchivage	
<ul style="list-style-type: none"> • Moins d'un an (simple) • Plus d'un an (complexe) 	20,20 € 20,20 €
Option modulation	56,30 €
Option pause 1 mois et double mensualité	GRATUIT
Option temporaire court terme et option temporaire projet	110,35 €
Expertise immobilière	NOUS CONSULTER

¹ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire. Un changement de date d'échéance de remboursement de crédit est susceptible de majorer ou minorer la première échéance suivant ce changement du montant des intérêts en fonction de la nouvelle date choisie.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque

Compte Epargne Logement (CEL), Plan Epargne Logement (PEL), Livret Epargne Populaire (LEP) et Plan d'Épargne Populaire (PEP)

147,40 €

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, Livret Projet Agri

Ouverture

GRATUIT

Taux brut en vigueur

NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture

GRATUIT

Taux brut en vigueur

NOUS CONSULTER

L'assurance-vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance-vie)¹

Droits d'entrée

NOUS CONSULTER

Rémunération

NOUS CONSULTER

Frais de gestion

NOUS CONSULTER

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres

GRATUIT

Transfert de compte-titres vers un autre établissement

166,40 €

Transfert de PEA

- Ligne coté

15,00 €

- Ligne non coté

30,00 €

MAXIMUM 150,00 €

Frais de recherche de document (dont Imprimé Fiscal Unique)

- De moins d'un an

20,20 €

- De plus d'un an

20,20 €

Opposition sur titres

GRATUIT

Ordre annulé, non exécuté

GRATUIT

Opération sur titre non coté

JUSQU'À 100 000 €

1,20 %

- Compte titre Ordinaire

AU-DELÀ DE 100 000 €

- Plan Epargne Action

NOUS CONSULTER

Mise en nominatif administré

GRATUIT

Mise en nominatif pur

48,70 €

Gestion conseillée

NOUS CONSULTER

Transactions de gré à gré

1,20 %

Transactions sur l'OR

- Achat/Vente OR

COMMISSION: 1,50 % MINIMUM: 24,00 €

- Frais de conditionnement, d'acheminement, expertise et demandes spéciales

NOUS CONSULTER

Gestion sous Mandat

NOUS CONSULTER

¹ Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique «Assurances et prévoyance». Mentions légales p.39 30

Ordres de Bourse en France

(frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution)

PAR INTERNET ¹		
	Compte-titres	PEA / PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	0,50 %	0,50 %
Frais fixes à la ligne	GRATUIT	GRATUIT
Frais minimum par ordre	7,40 €	NÉANT
INVEST STORE INTÉGRAL		
Ordre < 500 €	0,48 €	0,48 %
Ordre compris entre ≥ 500 € et < 1 000 €	0,28 €	0,28 %
Ordre ≥ 1 000 €	0,12 %	0,12 %
ProRealTime	GRATUIT	
Alerte cours de Bourse	GRATUIT	
Forfait si moins de 12 ordres /an	96,00 €	
PAR TÉLÉPHONE ¹		
	Compte-titres	PEA / PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre	1,20 %	1,20 %
Frais fixes à la ligne	5,15 €	GRATUIT
Frais minimum par ordre	15,10 €	NÉANT
INVEST STORE INTÉGRAL		
Ordre < 1 000 €	0,99 €	0,99 € LIMITÉ À 1,20 %
Ordre ≥ 1 000 €	0,12 %	0,12 %
Forfait si moins de 12 ordres /an	96,00 €	
ORDRES SUR OPC		
	Compte-titres	PEA / PEA-PME
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER	
Commission sur OPC Externe France		
- Internet	0,75 %	0,50 %
- Autre canal	0,75 %	1,20 %
Commission sur OPC Externe Étranger		
- Internet	0,879 %	0,50 %
- Autre canal	0,879 %	1,20 %

Les droits d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, figurent sur le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) visé par l'AMF.

Ordres de Bourse sur bourses étrangères

Ordres étrangers sur CTO	0,55 % ² MINIMUM 16,00 €
Ordres étrangers sur PEA	0,50 % ²

¹ Les coûts indiqués ne tiennent pas compte du coût de l'appel ou de la connexion Assistance Crédit Agricole En Ligne : 0 980 980 280 (numéro non surtaxé). Autres services : 0 980 983 983 (numéro non surtaxé).

² Frais de broker en sus.

Droits de Garde - Compte-titres et Plan d'Épargne Retraite Individuel

Portefeuille valorisé au 31/12

Bons, parts sociales Crédit Agricole Alpes Provence (CAAP), certificats coopératifs d'investissement de CAAP, comptes à terme, comptes à intérêts progressifs, Plan d'Épargne Retraite Individuel en gestion pilotée			GRATUIT
PAR AN	COMPTE-TITRES (CTO ET PERI)		
Frais de tenue de compte	27,50 €		
	pour les CTO abonnés 33 % de réduction		
PAR AN /TRANCHE	VALEURS FRANÇAISES ET NON NOMINATIVES DONT OPC AMUNDI	VALEURS ÉTRANGÈRES OU NOMINATIVES DONT OPC AMUNDI	ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE SA
Commission par tranche de valorisation du portefeuille			
> 150 000 €	0,09 %		GRATUIT
Entre 100 001 et 150 000 €	0,16 %		
Entre 50 001 et 100 000 €	0,22 %		
Jusqu'à 50 000 €	0,28 %		
Frais fixes par ligne	4,50 €	23,15 €	GRATUIT
Montant minimum de perception compte	16,35 €		
Tarif jeune (0-25 ans)	DEMI-TARIF		
Plafond par compte-titres	499,20 €		

Droits de Garde- PEA / PEA-PME

Portefeuille valorisé au 31/12

Bons, parts sociales Crédit Agricole Alpes Provence (CAAP), certificats coopératifs d'investissement de CAAP, comptes à terme, comptes à intérêts progressifs			GRATUIT
PAR AN /TRANCHE	VALEURS COTÉES DONT OPC AMUNDI FRANCE	VALEURS NON COTÉES DONT OPC AMUNDI FRANCE	ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE SA
Commission par tranche de valorisation du portefeuille			
> 150 000 €	0,09 %		GRATUIT
Entre 100 001 et 150 000 €	0,16 %		
Entre 50 001 et 100 000 €	0,22 %		
Jusqu'à 50 000 €	0,28 %		
Frais fixes par ligne	4,50 €	23,15 €	GRATUIT
Tarif jeune (0-25 ans)	DEMI-TARIF		
Plafond par PEA	499,20 €		



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux Jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12-17 ans

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)
Mastercard Mozaïc Black 20,00 € /AN

Carte Cirrus Mozaïc de retrait GRATUIT

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde 20,00 € /AN

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat)
Mastercard Mozaïc 20,00 € /AN

Paielement et retrait par carte

Paielement par carte

Paielement par carte en euro¹ dans un pays
de l'Espace Économique Européen (EEE) GRATUIT

Paielement par carte en devise dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
Frais fixes 0,25 € /OPÉRATION

Frais variables 1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de conversion monétaire²

Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc

Autre paielement par carte³

Frais fixes 0,25 € /OPÉRATION

Frais variables 1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION

Frais de change éventuels

Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur :

https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assets/ca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

³ Opérations de paielement hors champ d'application du règlement européen n° 1230/2021.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes : voir tableau p. 10

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (hors frais de change)

Frais fixes	4,00 € /OPÉRATION
Frais variables	1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Frais de conversion monétaire ³	
Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc	

Autres retraits d'espèces par carte²

Frais fixes	4,00 € /OPÉRATION
Frais variables	1,90 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
Frais de change éventuels	
Exonération pour les clients détenteurs d'une carte Mozaïc	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	EXONÉRATION
---	-------------

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n° 1230/2021.

³ L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr813/npc/documents/tarifs/CAAP_frais_de_conversion.pdf

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Formule Prestige/Premium

(voir détail du contenu des formules pages 14 à 16)

Entre 18 et 25 ans inclus

RÉDUCTION DE 50 % SUR LA COTISATION

Entre 26 et 30 ans inclus

RÉDUCTION DE 30 % SUR LA COTISATION

Offre Globe Trotter (Voir p. 19)

Entre 18 et 30 ans inclus

2,00 € /MOIS

Assurances du quotidien

SécuriTresorerie (voir p. 38)

Securiprotection (voir p.38)

Incidents et irrégularités

Plafond frais de dysfonctionnement

150,00 € /MOIS

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans)

NOUS CONSULTER

Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)

NOUS CONSULTER

Good Loc

NOUS CONSULTER

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique "autres opérations liées aux crédits" p. 29.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Droits de garde

50 % RÉDUCTION

Assurances

Assurance Habitation Formule Jeune¹ (jusqu'à 30 ans)

6,00 € /MOIS

¹ Cette formule s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec des garanties essentielles : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles.

Le contrat d'Assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 8-10 Boulevard de Vaugirard – 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris – N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les événements garantis et conditions figurent au contrat.



Opérations à l'étranger

Chèque export

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 35,00 €
MAXIMUM : 150,00 €

Encaissement d'un chèque crédit
après encaissement

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 35,00 €
MAXIMUM : 150,00 €

+ FRAIS DE PORT (VARIABLE SELON LES PAYS)

Commission de change (le cas échéant)

0,10 % DU MONTANT
MINIMUM : 15,00 €

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir p. 10.



Assurances pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques <ul style="list-style-type: none">• Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré• Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER 19,97 € /AN

Assurances pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurances pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurances Emprunteur

Voir les rubriques "Crédits à la consommation" et "Crédits immobiliers" p. 28.

Assurances de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus¹	24,00 € /AN /COMPTE	50,40 € /AN /COMPTE
SécuriWEB	15,00 € /AN /COMPTE	30,00 € /AN /COMPTE
SécuriBUDGET²	20,40 € /AN /COMPTE	
SécuriPROTECTION (l'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		24,00 € /AN /COMPTE
SécuriEPARGNE²	3,00 € /AN /COMPTE	22,56 € /AN /COMPTE
SécuriLIVRETS²	22,80 € /AN /ASSURÉ	
SécuriZEN²	22,80 € /AN /ASSURÉ	

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

SécuriTRESORERIE	Tranches de découvert
16,20 € /AN /COMPTE	≤ 300 €
24,00 € /AN /COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36,00 € /AN /COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 € /SINISTRE /AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

SécuriTRESORERIE	Tranches de découvert
16,20 € /AN /COMPTE	≤ 500 €
24,00 € /AN /COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36,00 € /AN /COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 € /SINISTRE /AN



Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter (voir p. 18) :

Les cotisations des assurances SécuriCOMPTE Plus, SécuriWEB (versions standards) et SécuriTRESORERIE (1^{ère} tranche de découvert autorisé) souscrites sur le même compte sont réduites à 1 €/mois pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail de la notice d'assurance).

² SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN ne sont plus commercialisés.

Assurances et Prévoyance : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 019 231 (www.orias.fr) en qualité de courtier.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 € entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA FR95 352 358 865.
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.
- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole – société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie – 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats Garantie Assistance décès, Vers l'autonomie Assistance, Assistance Obsèques sont garanties par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2, rue Pillet Will, 75009 PARIS. Le contrat Assistance Obsèques comprend des prestations mises en œuvre par Previso Obsèques S.A. au capital de 500 000 € - 409 463 866 RCS Paris - siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRÉSORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement
de dossier de succession

1 % des AVOIRS
avec un MINIMUM de 90,00 €
et un MAXIMUM de 720,00 €

Actif successoral ≤ 1 500 €

GRATUIT

Frais de gestion annuels

155,00 €



Bon à savoir !

Lors de la disparition d'un de vos proches, le **Crédit Agricole Alpes Provence** vous accompagne tout au long de vos démarches. L'agence Succession, c'est une équipe d'experts dédiés à vos côtés, vous proposant un suivi personnalisé de votre dossier pour l'ensemble des héritiers et ayant droits. Nos experts se chargent des nombreuses démarches administratives auprès des différents interlocuteurs concernés (étude notariale, organismes publics...) afin de vous faciliter le règlement et la bonne fin de votre dossier de succession dans les meilleurs délais.

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à **100 % des avoirs des comptes individuels** et à **50 % des avoirs des comptes joints**, à la date du décès (défunt majeur).



Autres Services

Protection des particuliers

- Ma Protection Maison¹ à partir de 19,90 € /MOIS - NOUS CONSULTER
- La téléassistance² à partir de 29,90 € /MOIS - NOUS CONSULTER

Coffre-fort électronique

- Mon Sécuricoffre+³ 2,00 € /MOIS pour une capacité de 5 Go
4,00 € /MOIS pour une capacité de 50 Go

¹ Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour laquelle la Caisse Régionale de Crédit Agricole agit en qualité de mandataire). SAS au capital de 12 547 360 €. Siège social : 13, rue de Belle-Ile – 72190 COULAINES. SIREN 799 869 342 RCS LE MANS. Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Île 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 - RCS - LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DÉCLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en janvier 2016.

³ Offre sans engagement.

Magazines¹ Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Abonnement papier et numérique

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

48,00 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18,00 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service "Les experts de Merci pour l'info" : 2 demandes /an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12,00 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros /an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)

31,60 € /AN

Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série /an, précédé de 2 n° offerts)

22,90 € /AN

Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries /an, précédé de 2 n° offerts)

27,90 € /AN

Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série /an, précédé de 2 n° offerts)

23,90 € /AN

Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries /an, précédé de 2 n° offerts)

49,80 € /AN

Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)

19,90 € /AN


Parents (Abonnement de 9 n° + 1 hors-série /an, précédé de 2 n° offerts)

25,90 € /AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

¹ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias. Pour toute question relative aux publications, le Service clients Uni-Médias est disponible au 09 69 32 34 40 (appel non surtaxé)

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020, mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.
Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse : Crédit Agricole Alpes Provence, 25 chemin des 3 cyprès, CP 25, 13097 Aix en Provence Cedex 2, ou nous envoyer un mail à serviceclients@ca-alpesprovence.fr

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation.

Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par PACIFICA :
Service Consommateurs Pacifica – 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par PREDICA :
Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA :
Camca – Service réclamations, 53 rue La Boétie, 75008 Paris

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'ayez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation

écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu. Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : <https://lmediateur.fbf.fr>

- soit par voie postale : Le Médiateur auprès de la FBF, CS 151, 75422 Paris Cedex 09.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediation-assurance.org

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>



DOCUMENT INFORMATIF À VOCATION NON-PUBLICITAIRE

Ce dépliant vous indique les prix TTC (avec TVA en vigueur au moment de la publication) de nos principales conditions de banque. Pour tout renseignement complémentaire, pour vous aider à trouver la bonne réponse à vos attentes, nos Conseillers sont à votre disposition. Les appels téléphoniques vers nos agences se font à partir du numéro non surtaxé 0 980 983 983. Ces conditions sont celles applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 sauf indication contraire. Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment après préavis réglementaire.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence CEDEX 2 RCS 381 976 448 Aix-en-Provence société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Identifiant CITEO : FR234295_01ARDU

Graphisme : azoé – Caractère Imprimeur – Juillet 2024.



ALPES PROVENCE